



Déclaration d'Association N° 140/RDA/JO5/BAPP du 03 Juin 2003

Yaoundé, le 27 Août 2008

**Monsieur le Directeur Général  
ENAM**

**Réf : 90/REQ/MD/08**

**Objet : Votre deuxième correspondance du 07/08/2008  
Relative aux accusations de discrimination à l'ENAM**

Monsieur le Directeur Général,

La Commission Indépendante contre la discrimination et la corruption vous renouvelle ses compliments très respectueux, et ne manque pas de vous dire combien elle apprécie votre extraordinaire dextérité, dans la quête d'une clarification concernant les accusations versées dans le compte de votre réputation, ainsi que dans celle du prestige de votre illustre établissement. Vous faites exception à plus d'un titre, même s'il demeure difficile de vous donner raison pour l'essentiel.

Monsieur le Directeur Général,

Ce qui est en cause dans nos échanges, ce n'est ni votre personne, ni la notre. Ce qui est en cause, c'est le destin du Cameroun, l'honneur des générations entières, la valeur de notre système de référence sociale, la survie de tout ce qui demeure encore comme repère dans notre pays. Ce qui est en cause, est suffisamment grave, pour que nous nous abandonnions à des polémiques futiles et stériles, voire à des accusations mal fondées ou tout simplement calomnieuses.

Monsieur le Directeur Général,

Nous ne nous laisserons pas aller à la théorie de la démonstration des preuves pour la recherche des auteurs ou des fondements de l'effondrement de l'ensemble de nos valeurs. Il nous semble que le débat sur les preuves est définitivement clos, tant notre actualité, enrichie par quelques décisions très attendues du premier Magistrat de l'Etat et de la République, démontrent à suffire, qu'il ne faudrait plus retarder les sanctions et les mesures de correction qui s'imposent, sous de fallacieux prétextes.

Rassurez-vous, nous respectons infiniment vos choix politiques et votre engagement militant pour toutes les causes qui tiennent à cœur, l'idéologie de votre chapelle. Il n'a presque jamais existé de parti politique sans militants, et presque jamais de religion sans croyants. C'est l'histoire qui fait la différence, et les grands procès de l'humanité témoignent de cette réalité élémentaire. Hitler et ses partisans eurent un but, des objectifs, et des milliers de partisans, tout comme l'ANC de Mandela ou l'UPC de Ruben Um Nyobè. Nous n'allons pas diviser les enfants d'un même pays en ce moment où nous avons le plus grand besoin de cohésion.

Notre douleur à la Commission, c'est justement le constat de l'accumulation des injustices de toutes natures, et des privations surprenantes. Il ne s'agit point, évoquant les injustices à l'ENAM, de nous opposer à des familles ou à des Docteurs quelconques. Néanmoins, nous sommes enclins à dire et à soutenir, que le doctorat n'est pas une preuve de compétence. En fait aucun diplôme ne saurait à priori calibrer automatiquement un individu pour braver de façon incontestable, un concours. Nos rues, nos quartiers, et nos villages, sont pleins de docteurs en sciences politiques, les uns plus nuls ou plus valables que les autres.

Monsieur le Directeur Général,

La Commission vous réitère son soutien et même son admiration pour votre art de plaider en faveur de notre prestigieuse Ecole. Seulement, il est des faits, des statistiques, et des chiffres qui ne trompent pas. Croyez-vous donc que nous assisterions à une pure entreprise de sabotage, de la part de ceux, de plus en plus nombreux, qui suggèrent aujourd'hui la fermeture de cette Ecole à défaut d'une gestion transparente ou d'une réorientation radicale ?

La Commission a reçu il y a un an, une lettre édifiante de l'Association LAAKAM, laquelle défend les intérêts de la communauté Bamiléké et analyse effectivement toutes les nominations à des fonctions officielles pour évaluer leur niveau d'équité. Cette lettre nous a produit des révélations troublantes : depuis 1990, le pourcentage des Bamilékés admis à l'ENAM n'a cessé de diminuer, au point d'atteindre un seuil critique. La conséquence c'est la rareté des magistrats, des inspecteurs des impôts, des inspecteurs des douanes, des inspecteurs du trésor, et des administrateurs civils Bamilékés. Avez-vous oui ou non fait ce constat ? Qu'en pensez-vous, et que comptez-vous faire pour y remédier ? Croyez vous que les bamilékés sont devenus subitement si bêtes et si incompetents en l'espace d'une vingtaine d'années, au point de ne plus être en mesure de tenir les rangs qui furent les leurs depuis la fondation de l'ENAM ? Croyez vous vraiment que les Etons, les Bulus et les Ewondos, communément désignés Bétis, groupe ethnique à laquelle vous appartenez, soient devenus subitement plus intelligents que toutes les autres composantes ethniques réunies du pays, au point de rafler toutes les nominations importantes, depuis l'ENAM ?

La moyenne en terme de pourcentage des Bamilékés admis à l'ENAM entre 1986 et 2006, se situe entre 3% et 6%, ce qui est très loin des 13% déjà arbitraires, que des statistiques fantaisistes affectaient à toute la Province de l'Ouest dans les concours administratifs sous le précédent régime. Dans le même temps, ceux-ci ont constitué de façon constante, de 40% à 60% des candidats. Prenez votre calculatrice et affrontez les archives.

La Commission attire votre attention, sur le fait qu'elle s'est penchée sur cette discrimination, et qu'il n'y a pas lieu à contestation sur sa matérialité. Il n'y a aucune explication sinon une politique planifiée et exécutée avec minutie, qui permette d'aboutir à ce résultat. Nous signalons en outre qu'avec les départs à la retraite, les analyses les plus fiables montrent que les bamilékés auront bientôt disparu de certains grands corps de l'Etat. D'ailleurs, il est bon de mentionner que ce qui vaut pour l'ENAM, vaut pour l'EMIA, pour l'Ecole de police, pour l'IRIC, et pour l'ESTIC. Les dernières nominations à la police ne datent pas de longtemps. Vous pouvez retrouver le journal et découvrir l'horreur des discriminations, pour ne pas dire marginalisation.

Vous pouvez aussi, pour vous rendre compte de l'ampleur du préjudice, analyser simplement toutes les nominations officielles publiées dans le quotidien national Cameroon Tribune sur une période de trois mois. Vous comprendrez le bien fondé des plaintes de LAAKAM, et vous perdrez la voix. Mais comme d'habitude, ce sont les victimes qui mieux que quiconque, savent tenir la comptabilité de leurs malheurs. Les autres tiennent les choses pour normal, jusqu'au jour où un pays est violemment précipité dans la guerre civile comme au Rwanda.

Monsieur le Directeur Général

La Commission indépendante contre la discrimination et la corruption n'a nullement besoin d'éloges pour ce qu'elle fait. Nous sommes une organisation effectivement indépendante, et notre principal souci est de dénoncer, mais aussi, nous vous l'avions déjà dit, de construire. Evitez donc de nous juger uniquement avec des lunettes sévères d'adulte ou de gendarme qui affronte des gamins munis d'allumettes ou des délinquants armés de gourdins.

S'agissant de la répétition des classes sociales que vous évoquiez, elle correspond sans aucun doute à une logique implacable dans toutes les sociétés. Ce qui blesse chez nous, c'est son extrapolation dans un contexte d'exacerbation des privilèges et des passe-droits. Le propre des systèmes désarticulés par des injustices criardes, c'est d'organiser le triomphe des cancre et partant, la perte de toutes les valeurs. Personne ne soutiendrait avec raison, que pour être né d'un professeur de droit ou d'un ministre de la République, l'on est à priori intelligent ou idiot. Par contre, toute personne qui dénierait que ce statut confère quelques avantages au moment des compétitions d'accès à l'honorabilité publique, se tromperait lourdement et serait jugé de mauvaise foi.

Notre Commission plaide décidément pour plus de transparence et de vérité dans le recrutement et la formation des grands corps de l'Etat. Nous ne pensons pas que vous êtes heureux en découvrir dans un acte de nomination comme c'est régulièrement le cas des Préfets, Sous Préfets et autres décideurs, que la majorité des personnes concernées proviennent de la même aire géographique, pour ne pas dire régionale et tribale. De même, nous vous posons la question de savoir quel serait votre sentiment, si vous étiez Bamiléké, eu égard aux révélations faites par cette association dénommée LAAKAM ? Les bamilékés ont d'autant plus raison de se plaindre que si cette discrimination n'est pas stoppée et corrigée par des mesures transitoires urgentes, ils sont condamnés à être pour longtemps commandés par les autres et à subir les foudres de tous les préposés de l'Etat. Renseignez-vous un peu sur le comportement des inspecteurs des impôts en poste à Bafoussam. Ils se conduisent là bas comme des soldats victorieux dans un pays conquis, et sont responsables de la fermeture de nombreuses entreprises. Ils viennent de l'ENAM. Notre organisation a décrié cette situation à maintes reprises, mais en vain.

Enfin, il est important, compte tenu de tout ce qui précède, de rappeler que les différents Directeurs généraux de l'ENAM, portent une responsabilité capitale dans l'histoire du Cameroun. Les lendemains prouveront que notre démarche n'était pas vaine, et que votre courage également était louable.

Dans l'espoir que ces échanges nous auront permis de nous rapprocher pour la bonne cause des gigantesques chantiers de réformes qui attendent notre pays, la Commission indépendante contre la discrimination et la corruption vous assure, Monsieur le Directeur Général, de sa plus haute considération./.

**Le Président de la Commission  
Jean Claude SHANDA TONME**

**Copie : Partout**

